

SOMMAIRE

P. 4 LA SEMAINE TYPE DE L'ÉCOLIER

P. 5 LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

LES DISPOSITIFS PÉRISCOLAIRES CLASSIQUES

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

LES ATELIERS LUDO-ÉDUCATIFS (ALE)

L'AIDE AU TRAVAIL PERSONNEL (ÉTUDE / Aide aux devoirs)

P. 12 LE TEMPS EXTRASCOLAIRE

LES ACCUEILS DE LOISIRS

LES ACCUEILS DE LOISIRS ORGANISÉS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

LES ACCUEILS DE LOISIRS ORGANISÉS LES MERCREDIS

P. 16 LE TEMPS SCOLAIRE

P. 21 RESTAURATION SCOLAIRE ET TEMPS REPAS

P. 25 LE DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

P. 26 LE CARREFOUR DES PARENTS

P. 27 L'ESPACE FAMILLE

ÉDITO

Rentrée scolaire 2023

Cette année scolaire qui s'annonce sera pleine de nouveautés !

De nombreux directeurs d'école sont partis à la retraite et une nouvelle dynamique sera à instaurer avec les équipes enseignantes notamment pour une collaboration plus étroite sur les différentes thématiques qui nous préoccupent tous (lutte contre le gaspillage alimentaire, Égalité Hommes/Femmes, Transition écologique...) et faciliter ainsi leur mise en œuvre au sein des nombreuses actions éducatives proposées par la direction de l'Éducation en permettant de mettre en avant le travail des enfants et de les ouvrir sur la Ville et d'autres thématiques comme le sport avec les JO de Paris 2024 qui se profilent.

Cette année verra également l'achèvement du dédoublement des classes de Grande Section en secteur prioritaire ainsi qu'un repositionnement des clubs coups de pouce pour favoriser l'égalité des chances.

Un nouveau règlement sera aussi appliqué dès la rentrée afin de garantir l'accueil de vos enfants et limiter grandement le gaspillage alimentaire.

Cette année sera enfin l'occasion de poursuivre les projets structurants lancés dès le début du mandat. De nouvelles cours Oasis verront le jour et les travaux de rénovation des écoles se feront toujours à un rythme soutenu.

Je souhaite à toutes et tous une très bonne rentrée.



Régine BRÉANT
2^{ème} Maire-Adjointe
chargée de l'éducation,
des connaissances et
de la réussite éducative



Serge GROUARD
Maire d'Orléans

LA SEMAINE TYPE DE L'ÉCOLIER

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Accueil périscolaire		Accueil ALE	Accueil ALSH	Accueil périscolaire
8h30	Temps scolaire		ALE élémentaire		Temps scolaire
11h30					
12h30	Pause méridienne		Accueil ALE	ALSH maternelle et élémentaire	Pause méridienne
13h30					
16h30	Temps scolaire				Temps scolaire
18h30	Accueil périscolaire ou aide au travail personnel				Accueil périscolaire ou aide au travail personnel




LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

Les dispositifs périscolaires classiques

Les accueils périscolaires sont organisés à partir de 7h30 le matin. Les dispositifs du soir fonctionnent jusqu'à 18h30 au plus tard et dans la limite de 2h00 après la fin de la classe.

L'INSCRIPTION

Depuis mai 2018, les familles peuvent inscrire leur(s) enfant(s) aux différents dispositifs périscolaires directement via leur espace famille personnel en ligne en se rendant sur le site internet d'Orléans Métropole  ou directement sur <https://www.orleans-metropole.fr/contact>

Vos démarches seront simplifiées cette année, les inscriptions de votre (vos) enfant(s) à l'ensemble des dispositifs périscolaires, vont être reconduites automatiquement. Il ne vous restera qu'à compléter le calendrier prévisionnel des jours de présence de votre (vos) enfant(s) pour les différents dispositifs périscolaires, avant le 30 août 2023. Vous pourrez bien entendu annuler les inscriptions que vous ne souhaiteriez pas reconduire à la rentrée. Les différents écrans que vous déroulez vous permettront de vérifier que les données dont nous disposons sont valides ou les modifier le cas échéant.



Il est rappelé qu'il est indispensable de pouvoir disposer de coordonnées à jour dans l'éventualité où le référent de l'école serait amené à joindre les familles.

LA FACTURATION

Chaque mois la facture est le reflet des consommations réelles de votre (vos) enfant(s). Les factures, envoyées et gérées par la régie monétique centrale (service Citoyenneté), doivent être réglées à l'aide des moyens suivants :

- par carte bancaire **en ligne** à partir de votre Espace famille (<https://www.espace-citoyens.net/orleans/espace-citoyens/CompteCitoyen>) ou au guichet du centre municipal ;
- auprès d'une mairie de proximité ou au guichet du centre municipal pour tous types de paiements (ou en crèche pour les familles ayant des enfants en structure petite enfance et à l'école) ;
- auprès du service chargé de l'accueil et des inscriptions pour les accueils de loisirs (chèque, espèces, chèques CESU).

Dès la rentrée ou à tout moment, vous pouvez opter pour le paiement par prélèvement automatique. Il vous suffit de remplir l'imprimé prévu à cet effet, disponible au guichet du centre municipal, dans les Mairies de Proximité et d'y joindre un R.I.B. Seule la restauration reste facturée directement par le prestataire. Vous retrouverez également l'ensemble des moyens et lieux de paiement sur votre facture.

Tous les 3 mois, les factures non payées sont transmises au Trésor Public qui déclenche alors la procédure de mise en recouvrement.

Toutes questions sur les factures, hormis les factures concernant la restauration, doivent être posées au référent de l'école de votre enfant ou par mail à l'adresse suivante : espace-famille@ville-orleans.fr.



L'accueil périscolaire

LE MATIN

L'accueil du matin fonctionne du lundi au vendredi dans les écoles maternelles et élémentaires les jours de classe à partir de 7h30. C'est une phase de réveil où les activités proposées permettent à chaque enfant de se préparer à la classe dans une atmosphère de détente. L'accueil est organisé à partir de 5 enfants présents en moyenne (cf. règlement périscolaire et extrascolaire).

En deçà il peut être fermé même en cours d'année.

LE SOIR

L'accueil du soir fonctionne :

Du lundi au vendredi, de 16h30 à 18h30, pour les enfants de maternelles et élémentaires.

Un temps est réservé à une récréation et au goûter apporté par les enfants. Aucun goûter n'est fourni par la Mairie.

Ensuite, des activités adaptées à leur âge sont proposées (activités sportives, artistiques et culturelles).

Les personnes habilitées à venir chercher l'enfant et mentionnées au moment de l'inscription peuvent se présenter à tout moment. L'enfant ne pourra en aucun cas repartir seul en cours de séance, sauf autorisation expresse des représentants légaux pour les élémentaires.

L'accueil est organisé à partir de 5 enfants présents en moyenne (cf. règlement périscolaire et extrascolaire).

Les enfants de niveau T.P.S. (Toute Petite Section) ne bénéficient pas de ces accueils.



TARIFS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES 2023/2024

QUOTIENTS FAMILIAUX		du MATIN	du SOIR 16h30/18h30	du SOIR 18h00/18h30*
A	< ou égal à 429,78	0,34 €	0,45 €	0,11 €
B	de 429,79 à 545,55	0,65 €	0,87 €	0,21 €
C	de 545,56 à 660,52	0,95 €	1,25 €	0,31 €
D	de 660,53 à 776,44	1,17 €	1,57 €	0,39 €
E	de 776,45 à 891,27	1,42 €	1,90 €	0,47 €
F	de 891,28 à 1007,19	1,72 €	2,28 €	0,57 €
G	de 1007,20 à 1119,83	1,88 €	2,49 €	0,62 €
H	de 1119,84 à 1236,84	2,03 €	2,70 €	0,67 €
I	de 1236,85 à 1351,65	2,14 €	2,79 €	0,71 €
J	> 1351,66	2,17 €	2,86 €	0,72 €
Enfants non orléanais		2,24 €	2,99 €	0,74 €
Pénalités forfaitaires		5 €	5 €	5 €

* Uniquement pour les enfants inscrits à l'ATP

Les ateliers ludo-éducatifs

À l'occasion du retour à la semaine de quatre jours d'école, la Mairie a souhaité diversifier son offre éducative des mercredis **en direction des enfants d'élémentaire.**

Ce dispositif extrascolaire appelé « Ateliers Ludo-Educatifs » (ALE) est organisé pour **les enfants fréquentant les écoles élémentaires publiques et privées (du CP au CM2).**

À travers ces ALE, la Mairie souhaite favoriser **l'épanouissement des enfants, développer leur curiosité, et renforcer leur plaisir de s'initier à différentes activités riches et variées, organisées sous la forme d'ateliers (sportifs, culturels, artistiques, scientifiques, ...).**

Les enfants sont pris en charge par des intervenants spécialisés mais également par des animateurs diplômés et des enseignants. Les activités ont lieu au sein de l'école ou à l'extérieur dans des espaces tels que les gymnases, les terrains de sports, les salles municipales...

Ils se déroulent chaque mercredi matin de 8h30 à 11h30 sous forme de deux ateliers d'1h20 entrecoupés d'une pause récréative d'une vingtaine de minutes. Afin de répondre aux contraintes de nombreuses familles, une garderie payante est proposée de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30.

2 ALE sont prévus à la rentrée 2023

SECTEUR NORD-EST

Ecole Olympia Cormier :

19 rue du Château Gaillard à Orléans.

SECTEUR CENTRE-VILLE

Ecole Jacques Androuet Ducerceau :

10 rue Jeanne d'Arc à Orléans.



LES MODALITÉS D'INSCRIPTION ET TARIFAIRES

Inscriptions : 1 fois par an pour les 5 périodes, possibilité de s'inscrire pour tous les mercredis de l'année scolaire, en choisissant les 5 périodes de l'année définies dans le règlement périscolaire et extrascolaire, dès le mois de juin de l'année n-1.

Tarifs : le tarif des ALE varie en fonction du quotient familial de **0.50€ à 5.05 €**, les frais de garderie correspondent au tarif des ALE (prix d'1h de garderie = prix d'1h d'ALE).

TARIFS ALE				
QUOTIENTS FAMILIAUX		ALE 8h30/11h30	ALE AVEC GARDERIE MATIN (7h30/8h30)	
			OU MIDI (11h30/12h30)	ET MIDI (11h30/12h30)
A	< ou égal à 429,78	0,52 €	0,70 €	0,87 €
B	de 429,79 à 545,55	0,52 €	0,70 €	0,87 €
C	de 545,56 à 660,52	1,57 €	2,08 €	2,61 €
D	de 660,53 à 776,44	2,00 €	2,67 €	3,33 €
E	de 776,45 à 891,27	2,64 €	3,50 €	4,38 €
F	de 891,28 à 1007,19	3,15 €	4,20 €	5,25 €
G	de 1007,20 à 1119,83	3,69 €	4,91 €	6,13 €
H	de 1119,84 à 1236,84	4,20 €	5,60 €	7,01 €
I	de 1236,85 à 1351,65	4,74 €	6,30 €	7,89 €
J	> ou égal à 1351,66	5,25 €	7,01 €	8,76 €
Tarifs hors commune		6,30 €	8,40 €	10,51 €
Pénalités forfaitaires		5 €	5 €	5 €

L'aide au travail personnel (étude)

Ce dispositif est proposé dans toutes les écoles élémentaires afin d'aider les enfants à réaliser leur travail scolaire. Il est encadré par du personnel qualifié. La présence des enfants est exigée sur la durée totale de la séance afin que leur travail scolaire puisse s'effectuer dans les meilleures conditions. Aucun départ échelonné n'est donc possible.

IL FONCTIONNE

du lundi au vendredi de 16h30 à 18h00. Un accueil de type « accueil du soir » est organisé à l'issue de l'ATP pour les familles qui en ont besoin de 18h à 18h30, moyennant une participation équivalente à 30 minutes d'accueil.

Un temps est réservé à une récréation et au goûter apporté par les enfants. Aucun goûter n'est fourni par la Mairie.

Gratuit jusqu'à la tranche G, ce dispositif est accessible un coût réduit pour les autres Quotients Familiaux.

L'inscription se fait à partir du portail famille <https://www.espace-citoyens.net/orleans/espace-citoyens/CompteCitoyen>.

Le dispositif est assuré par groupe de 20 enfants maximum. L'assiduité est un critère important pour la continuité de l'aide. En cas d'absence injustifiée, une pénalité de 5 euros pourra être facturée.

TARIFS 2023/2024 DES ATP

QUOTIENTS FAMILIAUX	Tarif journalier
A < ou égal à 429,78	GRATUIT
B de 429,79 à 545,55	GRATUIT
C de 545,56 à 660,52	GRATUIT
D de 660,53 à 776,44	GRATUIT
E de 776,45 à 891,27	GRATUIT
F de 891,28 à 1007,19	GRATUIT
G de 1007,20 à 1119,83	GRATUIT
H de 1119,84 à 1236,84	0,57 €
I de 1236,85 à 1351,65	1,06 €
J > ou égal à 1351,66	1,25 €
Enfants non orléanais	1,52 €
Pénalités forfaitaires	5 €

LE TEMPS EXTRASCOLAIRE : LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Les ALSH mis en place par la mairie d'Orléans contribuent à l'épanouissement des enfants au travers des différents projets d'animation proposés, mais également à l'apprentissage de la citoyenneté. Le projet pédagogique de chaque structure s'inscrit dans la cohérence du projet éducatif territorial de la Mairie (consultable sur le site de la Ville).

Les enfants sont encadrés par un personnel compétent (directeurs titulaires d'un BAFD et animateurs titulaires du BAFA, intervenants qualifiés).

Les structures accueillent les enfants dès leur scolarisation en petite section de maternelle et jusqu'à la fin de leur scolarité dans le cycle primaire en CM2. Les enfants de niveau T.P.S. (Toute Petite Section) ne sont pas accueillis au sein des ALSH.

Les tarifs proposés prennent en compte la situation des parents en fonction du Quotient Familial. Ils intègrent le transport et le repas. Il sera demandé une contribution supplémentaire aux parents, pour les campings ou les nuits au centre organisés dans les centres d'été.



Les accueils de loisirs sans hébergement organisés pendant les vacances scolaires (petites vacances et été)

Les accueils de loisirs sont organisés dans les structures permanentes de la Mairie.

Ils sont ouverts de 8h à 18h. Les enfants peuvent y être conduits directement entre 8h et 9h et repris par les parents entre 17h et 18h.

Par ailleurs, 10 péricentres sont ouverts dans les locaux périscolaires de 10 écoles. Ainsi, dès 8h, les enfants peuvent être accueillis de façon échelonnée dans un lieu chaleureux et sécurisé jusqu'au départ du bus selon un horaire qui est communiqué lors de l'inscription.

De la même façon, ces accueils sont ouverts le soir après 17h et jusqu'à 18h, heure limite à laquelle les parents devront venir chercher leurs enfants.

Les 4 sites permanents sont :

CHÂTELET

25 rue de la Charpenterie, 45000 Orléans, Tél. : 02 38 54 57 23

En plein centre-ville, ce site profite de la proximité de la médiathèque, des musées mais aussi de la Loire et du Parc du Loire.

ALLÉE DES SAPINS

64 rue de Chateaubriand, 45100 Orléans la Source, Tél. : 02 38.76 22 17

Situé dans un parc de verdure, à deux pas de l'allée des sapins, non loin du stade et de la piscine de la Source, cet accueil est très bien doté en équipement de loisirs.

SOULAIRE

rue de la Cartaudière, 45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Le site regroupe 2 accueils de loisirs situés dans un magnifique parc boisé disposant d'installations sportives :

- Soulaire Château, Tél. : 02 38 22 11 35
- Soulaire Séquoïas, Tél. : 02 38 22 10 45

LES CAPUCINS

4 rue des Capucins, 45650 Saint-Jean-le Blanc, Tél : 02 38 51 90 22

Le site est situé sur la levée de la Loire à proximité du Parc de Loire. Il dispose d'un parc verdoyant aménagé.

Ce centre accueille en priorité des enfants de maternelle.

Les accueils de loisirs sans hébergement organisés les mercredis

Les accueils de loisirs sont ouverts de 8h00 à 18h00. Une garderie est proposée de 7h30 à 8h00, soit sur le péricentre, soit en direct.

Sont ouvertes les 5 structures permanentes auxquelles viennent s'ajouter cinq écoles maternelles réparties sur le territoire de la ville (Bénédictine Maréchal, Pierre Ségelle, La Madeleine, Marie Stuart, Gutenberg). L'ensemble de ces sites permettent ainsi d'accueillir près de 800 enfants

Les structures permanentes hormis le Châtelet sont desservies par des circuits de bus. Les familles ayant inscrit leur enfant en centre maternel doivent y déposer et reprendre leur enfant en direct.

LES RÉSERVATIONS FONCTIONNENT PAR PÉRIODES RÉPARTIES COMME SUIT :

1 phase de réservation pour les mercredis, possibilité de s'inscrire pour tous les mercredis de l'année scolaire, en choisissant les 5 périodes de l'année définies dans le règlement périscolaire et extrascolaire, dès le mois de juin de l'année n-1.

4 phases de réservation pour les vacances :

- **Vacances d'Automne et Fin d'Année à la rentrée de septembre**
- **Vacances d'Hiver autour des vacances de Fin d'Année**
- **Vacances de Printemps avant les vacances d'Hiver**
- **Vacances d'Été dès le début mai**

Pour chacune des phases, et à une date qui est fixée en amont dans un calendrier communiqué dès la rentrée, les familles qui ont un besoin en accueil de loisirs disposent de deux procédures :

- Effectuer les démarches en ligne via le portail famille à l'aide de la clé enfance délivrée au moment de la création du dossier famille ;
- Retirer puis déposer auprès du référent périscolaire de l'école leur fiche de souhaits de réservation.

Une date limite est fixée pour chaque période. Les demandes transmises hors délai ne sont examinées que dans la limite des places disponibles. En cas de demandes de réservation trop nombreuses, celles-ci sont examinées par une commission d'attribution suivant des critères de priorité indiqués dans le règlement périscolaire et extrascolaire.

TARIFICATION

Le prix de la journée de centre est fonction du quotient familial de la CAF de la famille. Il y aura possibilité de se désister gratuitement, au minimum 4 semaines avant chaque période de vacances ou des mercredis concernés. Pour toute annulation merci de vous référer au règlement périscolaire et extrascolaire.

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 2023/2024		
	QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS 2023/2024
A	< ou égal à 429,78	2,15 €
B	de 429,79 à 545,55	2,81 €
C	de 545,56 à 660,52	3,77 €
D	de 660,53 à 776,44	4,81 €
E	de 776,45 à 891,27	10,27 €
F	de 891,28 à 1007,19	12,51 €
G	de 1007,20 à 1119,83	13,66 €
H	de 1119,84 à 1236,84	14,88 €
I	de 1236,85 à 1351,65	15,59 €
J	> ou égal à 1351,66	16,27 €
Tarifs indépendants des QF		
	Majoration enfant non orléanais	11,57 €
	Supplément nuit (vacances d'été)	2,96 €
	Supplément camping (vacances d'été)	4,08 €
	Pénalités forfaitaires	5 €

TARIFS
SUBVENTIONNÉS
PAR LA CAF

Pour mémoire :

Les familles non orléanaises se verront appliquer une majoration fixe forfaitaire de **11€57** en supplément du tarif lié à leur QF.

Un supplément au prix de journée de **2€96** est demandé pour tout enfant bénéficiant d'une **nuit au centre** l'été, et de **4€08** pour tout enfant bénéficiant d'une journée en **camping**.

LE TEMPS SCOLAIRE

Le Ville d'Orléans propose aux équipes éducatives un très large programme d'activités pédagogiques. Ces activités offrent aux enfants des moments privilégiés pour l'acquisition de connaissances et de valeurs essentielles à leur épanouissement.

Culture

La tête dans les nuages - Cycles 1, 2 et 3

Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC) permet aux élèves d'accéder à la culture sous toutes ses formes et de développer une pratique artistique collective sur le temps scolaire. La priorité est également donnée à l'éducation aux médias et à l'information. Ces actions doivent permettre la cohésion au sein de l'école en mobilisant élèves, enseignants et parents autour des projets, et en encourage une plus grande ouverture des écoles sur les établissements culturels proches.

La Direction de l'éducation met en œuvre le PEAC dans les écoles publiques et privées de la ville d'Orléans en offrant une diversité de dispositifs :

- Contes illustrés ;
- Un artiste dans ma classe ;
- Libre cours ;
- L'éducation musicale entre autre.

Il est proposé de valoriser les projets des élèves dans le cadre d'un nouvel événement intitulé « La tête dans les nuages » dont la programmation se tiendra en mai et juin de chaque année.

Conte illustré - Cycle 2

L'élaboration « d'un ouvrage » proche des caractéristiques d'un album jeunesse, avec l'intervention d'un auteur ou d'un illustrateur, d'un musicien ou comédien de la compagnie Matulu. Tous les albums sont édités, offerts aux élèves et disponibles ensuite dans le réseau des médiathèques d'Orléans.

Un artiste dans ma classe - Cycle 3

« Un artiste dans ma classe » est un dispositif qui permet aux enfants de découvrir une discipline avec leur enseignant grâce à l'intervention d'un artiste : plasticien, chorégraphe, musicien, danseur...

Les arts plastiques à l'école : « Libre cours ... » - Cycles 1, 2, 3

Avec le soutien du Musée des Beaux-Arts, les élèves sont invités à faire travailler leur imagination autour d'un sujet particulier. Les œuvres seront exposées sous la forme d'une exposition et/ou d'une projection.

Micro-Folie Orléans - Cycles 1, 2, 3 et écoles REP

Projet du Ministère de la Culture et de la Communication porté par La Grande Halle de la Villette. Au long de l'année scolaire, la Micro-Folie d'Orléans s'implante à la Source, l'Argonne, St Marceau et les Blossières. Son musée numérique permet de découvrir les œuvres d'institutions et de musées nationaux et internationaux (Musée du Louvre, Institut du Monde Arabe, Opéral National de Paris...).

Éducation musicale - CE1, CE2, écoles REP

L'éducation musicale est mise en œuvre sous la forme de projets co-construits avec les enseignants et les musiciens intervenants du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, Danse et de Théâtre.

Histoire et citoyenneté

Laïcité à l'école - Cycles 3

Les élèves réfléchiront sur les sens et enjeux du principe de laïcité à partir de la charte qui a été élaborée à l'intention des élèves, des personnels et de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Ces ateliers sont animés par la Ligue de l'Enseignement Fédération du Loiret.

Je découvre ma Mairie - Cycle 3

Les élèves visitent l'Hôtel Groslot et découvrent l'actuelle salle du Conseil municipal, échangent avec un élu sur son rôle, le rôle du Maire, le fonctionnement de la Mairie et la façon dont les décisions y sont prises.

Orléans Fête Jeanne d'Arc - Cycles 1, 2, 3

À l'occasion des Fêtes de Jeanne d'Arc qui se dérouleront en mai prochain, le campement médiéval accueillera les classes, en accès libre. De nombreux ateliers y seront proposés : petite ferme pédagogique, jeux médiévaux, ateliers d'artisanat d'autrefois ...

Cérémonie du 11 novembre - Cycle 3

La Mairie d'Orléans rendra hommage aux victimes civiles et militaires de la Première Guerre mondiale et invite les Orléanais à honorer leur mémoire. La cérémonie du 11 novembre s'inscrit dans cette dynamique où les enfants sont associés pour chanter en chœur le 1^{er} couplet et le refrain de la Marseillaise.

Cela s'inscrit dans le devoir de mémoire de tout citoyen.

Égalité filles/garçons

Parce que l'égalité filles/garçons s'engage dès l'enfance, des actions spécifiques seront mises en œuvre pour lutter contre les stéréotypes et s'interroger sur les jeux, les histoires que l'on propose aux enfants.

Environnement et santé

« Consom'acteur & biodiversité » - Cycles 1 (GS), 2 et 3

Le rucher pédagogique et le cycle de l'eau disparaissent au profit d'un nouveau dispositif, « Consom'acteur & Biodiversité ».

La consommation est un enjeu majeur pour notre société, mais c'est aussi un levier pour améliorer notre impact social et environnemental. Par son engagement, la Mairie propose aux jeunes citoyens de réfléchir, de comprendre et de participer à la transition écologique en maîtrisant mieux les effets de nos activités humaines du quotidien sur notre environnement. Une manière d'engager le comportement des enfants vers la réduction des déchets et d'appréhender les milieux naturels pour mieux les préserver.

J'apprends au potager - Cycle 2 (CP et CE1)

Dans un contexte où la protection de l'environnement et le mieux consommer sont au cœur des débats, la ville d'Orléans, souhaite sensibiliser les jeunes orléanais à ces enjeux, grâce à l'opération « J'apprends au potager ». Encadrés par les ateliers Ombelle et en partenariat avec les équipes du Jardin des Plantes, les élèves découvrent le potager et s'initient aux gestes eco-responsables au jardin. Deux ateliers au cours de l'année : en hiver et au printemps.

Concours International de Roses - Cycles 2 (CE1-CE2) et 3

La Mairie d'Orléans propose aux classes du CE1 au CM2 une visite explicative sur le Concours International de Roses d'Orléans et l'hybridation des rosiers suivie d'un vote réalisé par chaque élève pour élire son rosier préféré. Le rosier ayant reçu le plus de voix recevra la distinction « Prix des enfants » lors du concours en septembre 2024. Ce temps fort est clôturé par la visite du jardin de roses et la présentation des rosiers primés les années précédentes.

Bien manger au restaurant scolaire - Cycle 3

En partenariat avec la société Sogeres, la Mairie d'Orléans organise quatre « Commissions menus enfants » pour les élèves de cycle 3. Généralement organisée sur une matinée, l'animation débute par une visite de la cuisine centrale, puis se poursuit par un atelier qui aborde les questions de l'équilibre alimentaire et les souhaits des enfants quant aux menus du restaurant scolaire. Ceux-ci sont retenus et/ou amendés par la commission Sogeres et la diététicienne de la Mairie d'Orléans.

Du producteur à l'assiette - Cycle 3

Afin de faire découvrir aux enfants où et comment sont produits les pommes, les tomates et les concombres qui leur sont servis au restaurant scolaire, nous vous offrons la possibilité de visiter l'exploitation de Julien Beaulieu, producteur de pommes à St Hilaire St Mesmin durant le mois d'octobre et l'exploitation de Fabien Boutet, producteur de tomates, concombres à Olivet durant le mois d'avril.

Festival de Loire 2023 - Cycles 1, 2 et 3

Du 20 au 24 septembre 2023, cet événement proposera sur les quais de Loire des ateliers et des animations autour des thématiques suivantes : l'eau, la Loire, les fleuves, la faune et la batellerie.

Partir et découvrir

Séjour découverte sans nuitée - Cycle 3

Cirque-Poney-Équitation-Environnement-Patrimoine-Sciences

Les « séjours découverte » sans nuitée, d'un maximum de 5 jours consécutifs, s'adressent désormais aux élèves de cycle 3. Ils permettent aux élèves de découvrir un domaine spécifique (cirque, poney, équitation, environnement, sciences, patrimoine ...) encadré par des professionnels hors de l'enceinte de l'école. Ces séjours sont soutenus financièrement par la Mairie d'Orléans sur la base d'un forfait de 10€/enfant/jour.

Classe de découverte avec nuitées - Cycles 3

Mer, montagne, campagne, patrimoine

La Mairie d'Orléans soutient financièrement les départs en classes de découverte avec nuitées, d'un maximum de 6 jours, qui doivent permettre à chaque élève, de bénéficier au moins d'un départ pendant sa scolarité, sous réserve des propositions faites par chaque école. La Mairie et le Conseil Départemental soutiennent financièrement ces projets. Les familles contribuent en fonction de leur Quotient Familial CAF ou MSA.

Sport

Education physique et sportive - Cycles 2 et 3

En complément de l'action pédagogique conduite par les enseignants, la Mairie d'Orléans met à disposition l'ensemble de ses équipements sportifs et les éducateurs sportifs ou intervenants diplômés d'État. Cela permet ainsi, en fonction des projets pédagogiques des enseignants, des initiations à des disciplines sportives variées. Elle finance également les transports pour y accéder et dans le cadre de la transition écologique, elle favorise les déplacements à pied ou en TRAM, vers les équipements sportifs de proximité.

Séjour sportif – Savoir Rouler à Vélo - Cycle 3 (CM2 et CM1-CM2) pour les classes doubles

Le dispositif «Savoir Rouler à Vélo» vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. La Mairie propose aux classes des séjours de 3 ou 4 jours, encadrés par des éducateurs sportifs spécialisés, sur trois sites exceptionnels de la ville d'Orléans (Parc de Loire, Parc La Charbonnière, Stade Jancou). Selon les sites, le Savoir Rouler à Vélo est couplé avec une initiation voile, activités de plein air ou orientation.

Open de tennis d'Orléans - Cycles 2 et 3

Du 25 septembre au 1^{er} octobre 2023, la Mairie d'Orléans offre des places aux classes afin qu'elles puissent assister aux différents tournois de la 18^{ème} aux quarts de finale de l'Open de Tennis. Les enfants pourront découvrir ce sport et encourager les champions.

Jeux olympiques Paris 2024 - Cycles 1, 2 et 3

Dans le cadre du nouveau Label « Terre de Jeux 2024 », la Direction des sports en lien avec l'éducation et la culture, organise plusieurs événements en direction des scolaires : rencontres avec des sportifs, démonstrations, spectacles.

Semaine nationale olympique et paralympique - Cycles 2 et 3

Elle sera organisée au printemps 2024. Il s'agit pour les athlètes de rencontrer les élèves des écoles orléanaises, d'échanger autour de la pratique physique et sportive de haut niveau, d'assister à des démonstrations, de connaître les rouages et les aspects qui y sont associés et enfin d'aborder les futurs Jeux Olympiques qui se tiendront à Paris en 2024.

Soutien financier

Subvention exceptionnelle - Cycles 1, 2 et 3

Une subvention exceptionnelle peut être accordée pour aider au financement de projets exceptionnels de sorties ou de prestations.



RESTAURATION SCOLAIRE ET TEMPS REPAS

Le temps repas

Le service de restauration scolaire, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative. Le temps du repas doit être pour l'enfant :

- Un temps pour se restaurer
- Un temps pour se détendre,

dans le respect de ses pairs et des agents chargés de son encadrement.

La fabrication des repas, leur distribution en liaison froide dans les écoles ainsi que la facturation aux familles sont confiées au prestataire de la ville : la société SOGERES. Sauf situations particulières, les enfants sont incités à goûter tous les aliments qui leur sont présentés pour apprendre à les connaître (éducation au goût). Des repas sans porc pourront être servis aux enfants dont les familles le souhaitent. Cette information doit être précisée au moment de l'inscription.

Pour connaître les menus, vous pouvez télécharger l'application SoHappy.

Pour l'élaboration des repas la priorité est donnée aux approvisionnements à «circuit court» afin de développer les filières locales, et aux produits labélisés (Agriculture biologique, Label Rouge, ...). Les repas sont fabriqués dans une cuisine centrale qui dispose d'une légumerie permettant de cuisiner des produits frais.

Un repas chic est proposé chaque année à toutes les écoles. Ce repas spécialement créé pour l'occasion permet aux enfants de déjeuner «comme au restaurant».

La diététicienne de la Mairie d'Orléans contrôle l'élaboration des menus tant sur le plan de l'équilibre que sur la qualité nutritive, et veille sur les conditions de mise en œuvre du contrat passé avec la société SOGERES.

Pendant l'interclasse et le déjeuner, les enfants sont placés sous la responsabilité d'une équipe de « surveillants-animateurs » constituée d'agents qualifiés de la ville. Ils permettent aux enfants de pratiquer des activités sportives, culturelles, artistiques. Ils sont animés par le référent périscolaire de l'école et des animateurs, dans les limites de nos capacités de recrutement.

Les enfants ne peuvent fréquenter l'accueil du midi s'il n'est pas souhaité qu'ils prennent le repas, sa fourniture constituant un objet essentiel du service.

Les enfants inscrits en Toute Petite Section n'ont pas accès à la restauration scolaire.

Une charte de bonne conduite des enfants et un règlement intérieur

Une charte de bonne conduite a été élaborée en concertation avec les agents du temps repas. Elle est diffusée et commentée aux enfants à la rentrée scolaire. Cette charte précise les consignes à respecter pour que le temps repas se déroule dans les meilleures conditions. Il est important que les parents prennent le temps de la relire avec leurs enfants.

Ce temps est encadré par les dispositions du Règlement intérieur de la restauration scolaire de la Mairie d'Orléans validé par le Conseil Municipal du 07/07/14.

Les allergies alimentaires - Repas particuliers

Lorsqu'un enfant présente une allergie ou une intolérance alimentaire, les parents sont tenus de solliciter l'établissement d'un **PAI** (projet d'accueil individualisé). Il est mis au point avec la participation de la famille, du directeur de l'école et des services municipaux à partir du protocole établi par le médecin traitant.

Dans ce cas, la famille apporte le repas suivant les modalités prévues au PAI.

À l'exception de ces deux situations, aucune autre demande de repas différencié ne sera honorée

La restauration scolaire est un mode de restauration collectif. Si les menus ne conviennent pas aux parents, il leur appartient de rechercher un autre mode de restauration.

La visite des restaurants scolaires

Les parents élus en conseil d'école peuvent solliciter auprès de la Ville la possibilité de déjeuner dans le restaurant scolaire de l'école de leur(s) enfant(s).

C'est ainsi l'occasion de déjeuner avec la diététicienne et le manager responsable des agents de l'école afin d'échanger sur toutes les demandes liées à la restauration.

L'inscription

Tout enfant est considéré comme inscrit à la restauration dès son inscription à l'école.

La présence d'un enfant à la restauration scolaire se fait par une réservation sur le portail famille.

Les familles ont l'obligation de mettre à jour le calendrier de réservation à la restauration. Ce calendrier servant de base à la facturation.

La facturation

Tout désistement ou modification du calendrier de réservation devra respecter **un délai de prévenance au plus tard 5 jours ouvrés** avant la date souhaitée sous peine d'applications de pénalités.

Un désistement dans le respect de ces délais, n'entraînera pas de facturation.

Les réservations en urgence (ne respectant pas le délai de prévenance) pourront être soumises à une décision de la Direction de l'Éducation et seront facturées à un tarif majoré.

Dans le cas d'une annulation ne respectant pas ce délai de prévenance, la prestation est considérée comme due sauf pour le motif suivant et sur présentation d'un justificatif :

Maladie de l'enfant (justifiée par un certificat médical qui devra parvenir à la Direction de l'Éducation dans les 8 jours suivant le 1^{er} jour d'absence)

educ@ville-orleans.fr

Aucune annulation ne se fait par téléphone.

La facture est établie par la société délégataire sur la base des repas réservés sur le portail.

Elle est adressée mensuellement à terme échu. En cas de retard de paiement, la société délégataire adresse deux lettres de relances à 10 jours d'intervalle. Si après ce recours aucun paiement n'est effectué, le courrier est alors transmis à leur service contentieux.

Divers moyens de paiement sont proposés :

- Le prélèvement automatique ;
- Le paiement en espèces ;
- Le paiement par chèque et le paiement par carte bancaire ;
- Le paiement en ligne via le Portail Famille.

Le guichet SOGERES permet d'accueillir des familles au centre municipal du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h45, et de 13h30 à 16h30. Une permanence est également mise en place hors vacances scolaires chaque mercredi matin, à la mairie de proximité de La Source.

TARIFS 2023/2024

QUOTIENTS FAMILIAUX		Tarif par repas
A	< ou égal à 429,78	0,57 €
B	de 429,79 à 545,55	1,21 €
C	de 545,56 à 660,52	1,81 €
D	de 660,53 à 776,44	2,31 €
E	de 776,45 à 891,27	2,72 €
F	de 891,28 à 1007,19	3,22 €
G	de 1007,20 à 1119,83	3,55 €
H	de 1119,84 à 1236,84	4,00 €
I	de 1236,85 à 1351,65	4,18 €
J	> 1351,66	4,37 €
Kit panier repas		
A	< ou égal à 429,78	0,44 €
B	de 429,79 à 545,55	1,05 €
C et suivantes	> ou égal à 545,56	1,67 €
TARIFS INDEPENDANTS DES QF		
Enfants abonnés		
Repas non orléanais		5,92 €
Kits panier-repas non orléanais		1,93 €
Enfants scolarisés à l'école spéciale Les Capucins (goûter et collation compris)		
Enfants orléanais à partir de la tranche J		4,52 €
Enfants non orléanais		4,85 €
Adultes		6,73 €
Pénalité forfaitaire		5.00 €

LE DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

UNE AIDE POUR VOTRE ENFANT !

L'épanouissement et la réussite de votre enfant vous préoccupe ?
Un référent de parcours du Service de **Réussite Éducative** peut vous accompagner pour favoriser :

- **Son bien – être et sa santé**
- **Son désir d'apprendre**
- **Ses activités sportives et culturelles**

Le dispositif de **Réussite Éducative** offre une réponse individualisée aux familles qui rencontrent des difficultés dans le parcours éducatif de leur enfant. Il mobilise un vaste réseau de partenaires pour construire une solution adaptée. Il s'adresse aux familles orléanaises dont l'enfant est âgé de 2 à 16 ans.

Nos principes :

- L'enfant et sa famille au cœur d'un projet personnalisé
- La confidentialité
- Le respect
- Le partenariat

NOS COORDONNÉES

CCAS - Réussite Éducative
69 rue Bannier - 45000 ORLÉANS
02 38 68 46 10
E-mail : damien.bougre@orleans-metropole.fr

CARREFOUR DES PARENTS

ÊTRE PARENT PEUT S'AVÉRER PARFOIS DIFFICILE !

Parler, rencontrer, participer, écouter et être écouté, le Carrefour des Parents, dispositif gratuit et anonyme de la Ville d'Orléans, est un véritable lieu d'échanges et de soutien à la parentalité. Communiquer avec son enfant, le comprendre ou encore affirmer son autorité parentale n'est pas toujours si simple.

Ouvert à tous, le Carrefour des Parents se propose de vous soutenir dans cette relation, parce que chaque parent peut se retrouver un jour ou l'autre confronté à des difficultés avec son enfant et avoir besoin d'échanger avec d'autres parents et des professionnels de l'éducation (psychologues, éducateurs de jeunes enfants ou spécialisés...).

Le Carrefour des Parents vous donne rendez-vous chaque mois :

Une newsletter mensuelle avec le programme des rencontres et des ressources pour aller plus loin (articles, livres, vidéos, podcasts etc...).

Inscription sur le site de la ville d'Orléans ou sur demande à :
carrefour-parents@ville-orleans.fr

Des rencontres thématiques entre parents et professionnels (cf. programme mensuel) gratuites, anonymes et sans inscription.

Une Permanence d'Ecoute individuelle, gratuite et anonyme avec une psychologue tous les jeudis de 13h30 à 15h30 au CCAS d'Orléans (hors vacances scolaires).

Sur place ou par téléphone, sur rendez-vous : carrefour-parents@ville-orleans.fr

Mais aussi tout au long de l'année : des conférences-échanges, des cinés-échanges, des ateliers parent-enfant, des animations avec le jeu « La Parenthèse » (jeu de rôles créé avec et pour les parents).

N'hésitez pas à consulter notre actualité sur le site de la Ville d'Orléans ou à demander plus de renseignements : carrefour-parents@ville-orleans.fr ou 02 38 68 46 06 ou 07



ESPACE FAMILLE

LA DIRECTION DE L'ACCUEIL, DE L'ETAT CIVIL ET DE LA CITOYENNETÉ

Cette direction est à votre disposition au Centre Municipal. Ses prestations concernent :
- le dossier des familles

La création du dossier famille vous permet d'effectuer les inscriptions de vos enfants aux activités périscolaires, d'accueils de loisirs dans les structures concernées. Il est créé lors de l'inscription de vos enfants dans les écoles publiques orléanaises. Les familles sont invitées à transmettre toute modification de leur situation familiale (changement d'adresse, naissance d'un enfant dans le foyer, etc.) auprès de **l'Espace famille**.

Afin de faciliter vos démarches, la mairie a créé un **portail famille** sur son site Internet (<https://moncompte.orleans-metropole.fr/>). Ce dernier vous permet de :

- **vous inscrire à des activités liées à la petite enfance** (inscription en liste d'attente, réservation d'accueil d'urgence et d'accueil occasionnel...), aux dispositifs sportifs (école municipale d'initiative sportive et stages sportifs), aux dispositifs périscolaires et aux accueils de loisirs ou bien encore à l'école ;
- **visualiser et régler vos factures en ligne ou demander un quotient familial ;**
- **consulter les actualités et les informations pratiques et modifier à tout moment vos informations personnelles.** La tarification de certaines prestations municipales (restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs, classe de découverte, EMIS) est basée sur le quotient familial.

SI VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN QUOTIENT CALCULÉ PAR LA CAF OU LA MSA

FAMILLES ALLOCATAIRES CAF DU LOIRET

Après transmission de votre numéro d'allocataire à **la Direction de l'Accueil, de l'Etat civil et de la Citoyenneté**, le quotient est transmis directement par la CAF à la mairie. Des mises à jour sont effectuées 4 fois par an pour être au plus près de la situation des familles

FAMILLES ALLOCATAIRES CAF HORS LOIRET OU MSA

Fournir une attestation de votre organisme allocataire ainsi que le dossier de demande de quotient familial. Il est à retirer en mairie ou téléchargeable sur le site de la ville.

SI VOUS NE DISEPOSEZ PAS D'UN QUOTIENT CALCULÉ PAR LA CAF OU LA MSA

La mairie calcule ce quotient selon les mêmes règles que la CAF. Le dossier est à retirer en mairie ou téléchargeable sur le site de la ville.

Les modifications de quotient familial en cours d'année sont effectuées sur demande des familles en cas de changement de situation familiale ou professionnelle.

La facture des prestations liées à l'Enfance.

Une facture est émise mensuellement pour les prestations de crèches, d'accueils de loisirs, d'accueils périscolaires proposés par la mairie et le CCAS d'Orléans. La tarification des prestations s'effectue en fonction du quotient familial.

CONTACTS

Direction de l'Éducation :

educ@ville-orleans.fr - 02 38 79 25 44

La 2^{ème} Maire-Adjointe chargée de l'Éducation, des Connaissances et de la Réussite Educative : Régine BRÉANT

S'adresser au secrétariat de la Direction de l'Éducation

Espace Famille :

espace-famille@ville-orleans.fr

02 38 79 22 22

Inscriptions scolaires :

inscriptions-scolaires@ville-orleans.fr

02 38 79 23 31 / 02 38 79 23 78

Accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires) :

alsh@orleans-metropole.fr

02 38 79 29 73 / 02 38 79 29 74 / 02 38 79 29 77

Ateliers Ludo-Educatifs et périscolaire :

ale@orleans-metropole.fr - 02 38 68 40 88

Restauration scolaire :

Diététicienne : Delphine MIALANNE

delphine mialanne@orleans-metropole.fr

02 38 79 25 98

Facturation : 02 38 79 25 10

Déléataire de la Restauration Scolaire SOGERES :

21 rue Anthelme Brillat Savarin - ZAC expo sud

45064 Orléans cedex 2

02 38 66 27 00

Réussite éducative : Damien BOUGRÉ

damien bougre@orleans-metropole.fr

02 38 68 46 10

Carrefour des parents :

carrefour-parents@ville-orleans.fr

02 38 68 46 06 / 02 38 68 46 07